L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 7 NOVEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. BURRAU, modiste diplômée de la (Style Parisien) a transféré son établissement de No 6 Chartres au No 126 rue du Canal. 1er sept—3m.

ON DEMANDE.

ON désire une loge découverte au premier plan, au théâtre de l'Opéra français. S'adresser et indiquant le prix que l'on en demande à Jay Gould, P. O. Box 1183. 3 nov—3t

A VENDRE.

UNE grande intérieur en bon ordre dans une ville de 1500 habitants. Prix 1,000 dollars. S'adresser à J. E. Boston de l'Abeille. 30 oct—7t

DEMANDES D'EMPLOIS.

UN homme parlant le français et l'anglais, ayant travaillé de bureau pour un manufacturier, désire trouver un emploi pour un mois ou davantage. S'adresser à J. C. 117 rue Dauphine. 31oct—1t

DES ouvriers sérieux d'ouvrage désirent en trouver. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 12 rue Dauphine. 19 oct—1m

PAR LE COURTIER.

D. D. Vom Steegbeck vs Chas Mathieu et Jos. Boulin.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. No 14,014.—Division D.—Agissant en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable H. E. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai au public encan, devant le Tribunal de la Cour, VENDREDI, 15 novembre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 157 rue Lafayette, entre les rues Carondelet et Baronne, les droits, titres et prétentions, de la propriété ci-après décrite à savoir: Deux (2) vaches noires dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
E. M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 nov—8 10 15

David Bodenheim vs. Jos. Mabille.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 14,718.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. E. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai au public encan, le SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à mon entrepôt, No 159 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, les droits, titres et réclamations de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de propriété d'après inventaire enregistré au bureau de l'Huissier.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
E. M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 oct—2t—nov 2 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Julie Aben.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,650 — Division D. — A Madame Mme Alice Bernard veuve de R. Hutich, se présente, une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julie Aben, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, leur raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
7 nov—7,13, 16 Greffier.

Succession de Franck Lessing ou Lessick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,460—Division D. A vingt jours de la présente date, aux ordonnances de cette succession et à toutes autres fins des lois, un rapport a été présenté par les héritiers de feu Franck Lessing ou Lessick, lesquels rapport et les comptes y inclus, pour liquidation le compte final présenté par Hermann Lessing, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
7nov—7 13 16 Greffier.

Succession de Mary Hanser, femme Antoine Mancuso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 28,331—Division D. Attendu que Antonio Mancuso a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Hanser, femme de Antonio Mancuso, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, leurs raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
Greffier.—6 10 15.

Succession de Jean Hamerton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,162—Division D.—Avis est par le présent donné aux ordonnances de cette succession et à toutes autres fins que l'intimé d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront le présente notification, le compte final présenté par John Ryan, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
6 nov—6 10 15 Greffier.

Succession de Joseph Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,281—Division B. Attendu que Jacques Schwartz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Schwartz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
1er nov—1,8,15

Succession de James Scurry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,281—Division D.—Avis est par le présent donné aux ordonnances de cette succession et à toutes autres personnes ou intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront le présente notification, le compte final présenté par William H. Sterling, administrateur de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
1er nov—1 5 10 Greffier.

Succession de Mme Barbara Fischer, Veuve en premières noces de Stephen Steigle, en seconde noces de Leo Steigle et en troisièmes noces de Félix Heger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 28,324 — Division B.—Attendu que Rosa Cornelius Fischer, veuve de Jacob Fischer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Fischer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—2t 5 9

Succession de P. Claude Sonnery.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 27,781 — Division B. — Attendu que Pierre Sonnery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu P. Claude Sonnery, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 nov.

Succession de James Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,326—Division C.—Attendu que Julien R. Vinet, administrateur de cette succession et à toutes autres fins des lettres d'administration dans la succession de feu James Gonzales, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de John Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 27,841—Division C.—Attendu que Maud Mary A. Gill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Hamlin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
3 nov—3 8 nov

Succession de Pierre Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,307—Division C.—Attendu que Félix Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
2 nov—2t 5 8

Succession de Mme Elise Bloc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 27,167 — Division D. — Avis est par le présent donné aux ordonnances de cette succession et à toutes autres personnes ou intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront le présente notification, le compte final présenté par Louis A. Adams, administrateur de la Maison International Improvement Company, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
27oct—27 31—5 nov Greffier.

Succession de Joseph Lavergne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 28,251 — Division D. — Attendu que Hippolyte Lavergne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Lavergne, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
2 nov—2t 5 8

Succession de Mme Eliza Bloc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 27,167 — Division D. — Avis est par le présent donné aux ordonnances de cette succession et à toutes autres personnes ou intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront le présente notification, le compte final présenté par Louis A. Adams, administrateur de la Maison International Improvement Company, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
27oct—27 31—5 nov Greffier.

Succession de Pierre Sonnery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,321—Division D.—Attendu que Pierre Sonnery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Sonnery, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas lui être accordé à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
27oct—27 31—5 nov Greffier.

Succession de Mme Barbara Steigle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 28,324 — Division B.—Attendu que Rosa Cornelius Fischer, veuve de Jacob Fischer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Steigle, en seconde noces de Leo Steigle et en troisièmes noces de Félix Heger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 28,324 — Division B.—Attendu que Rosa Cornelius Fischer, veuve en premières noces de Jacob Fischer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Steigle, en seconde noces de Leo Steigle et en troisièmes noces de Félix Heger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 28,324 — Division B.—Attendu que Rosa Cornelius Fischer, veuve en premières noces de Jacob Fischer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Steigle, en seconde noces de Leo Steigle et en troisièmes noces de Félix Heger.

BASILE BAREA,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider les développements de l'industrie et du commerce.

La Loterie de la Compagnie a été instituée par un grand nombre de citoyens, et mérite, par la probité et la libéralité de l'Etat, adoptée le 8 décembre 1879.

Une grande étrenne pour les Etrennes aux Etrennes, Mardi, 12 Novembre 1889, sous le contrôle et les grands étrangers à venir, chacun sont tous les ordres des autorités locales et de la Louisiane, et ce, à la Nouvelle-Orléans.

Nous soumettons par les présentes, que nous publions à tous les étrangers nationaux et commerciaux de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous distribuons et remettons en personne ces temps qui, avec un chacun l'occasion, ont les deux le plus grand bénéfice, le plus grande largesse et le plus précieux trésor fit vis-à-vis de toutes les parties. Nous soumettons la Compagnie à ce service, dans un engagement, de ce certificat, engagé nous joignons le fac-simile de nos signatures.

L. A. Wharton
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	cotit	$300,000
1 Lot de	100,000,	...	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	20,000,	.....	20,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
20 Lots de	1,000,	.....	20,000
100 Lots de	500,	.....	50,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

200 Lots de	500,	cotit	100,000
200 Lots de	500,	.....	100,000
1 Lot de	500,	.....	500
2,154 Lots de approximation à			31,054,500

On demande des agents partout.

IMPORTANT.

Bureaux pour Paris, Rue Rivoli, Hôtel Chatham, en face du Bureau du Paris, Rue Rivoli.

Ordonnez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Adresser une lettre contenant mandat ou mandat de Poste à la

New Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lou.

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières politiques parues pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 72 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Tirage Mensuel

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$10 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00
Un mois	50

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où se trouve le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

On demande des agents partout.

IMPORTANT.

Pour les prix à payer par les Agents, se pour tout nous adressant vis-vis nouvelles ... Bureaux de la Rue Rivoli, Hôtel Chatham, en face du Bureau du Paris, Rue Rivoli.

Ordonnez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Adresser une lettre contenant mandat ou mandat de Poste à la

New Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lou.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7 mai jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Intervention de Amélie Candide Avinens, fille de Michael Heuffner, No 27,707, Division ...

Cette affaire a été bien entendue, présent, P. H. Hayes J., pour le demandeur, Félix J. Dupré, pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la Cour, après avoir lu le rapport des experts ... cette affaire, et l'évidence et la loi dans ... le demandeur, et pour les raisons ...

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement d'interdiction contre Amélie Candide Avinens la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Heuffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.

Jugement signé le 7 octobre 1889.

FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. H. H. Hagan, Juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé.

Il en est de quoi j'ai signé les signatures et apposé le sceau de la dite cour en la ville de Nouvelle-Orléans, ce dix septième jour d'octobre de l'An de Grâce mil huit cent quatre-vingt-neuf.

EUGÈNE J. LAVERGNE,
Greffier de la Cour Civile de District.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,151.—Division D.—Attendu que Mille Frite a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'interdiction de Mlle Nelle Frite, majeure, No 1125 rue des Ursulines, et ... Frite, son père, demeurant au même lieu, ... Frite est, par le présent, nommé curateur ... Frite, et que, en conséquence, ... Frite est par le présent interdite à toutes ... de ses affaires.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur F. E. Archinard, ... Frite, soient fixés à vingt cents dollars ... et que les honoraires de M. F. Roberts, ... Frite, pour la défendre, soient fixés à ... Frite ne sera tenu de payer ... Frite ne sera tenu de payer ... Frite ne sera tenu de payer